

MUSIQUE ARABO-ANDALOUSE

ENSEIGNANT : FOUAD DIDI

PRÉSENTATION DU CURSUS

L'enseignement, inspiré des méthodes pédagogiques des trois grandes écoles de musique arabo-andalouse d'Algérie et du Maroc, est basé essentiellement sur l'oralité qui est le mode de transmission de cette culture musicale telle qu'elle est pratiquée depuis des siècles.

Les répertoires abordés dans ce cursus sont la « Nouba », le « Hawzi », le « Malhoun », le « Malouf », le « Chaabi » ainsi que le répertoire sacré « Madih » et « Sama'a ». Ils couvrent la période d'Al Andalus (XI° - XV° siècles) concernant la « Nouba », et le reste du répertoire, à partir du XVI° siècle.

Cette musique permet et favorise l'introduction de certains instruments classiques pour sa richesse musicale et vocale et sa pratique au-delà de son milieu habituel.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Chant, violon & oud

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Extraits de « Noubas » issus de l'École de Tlemcen et d'Alger • Petites pièces « Inqilab » sur différents modes • Poèmes : Muwashah & Qacida • Chants traditionnels d'Algérie, du Maroc et de l'Orient 	<ul style="list-style-type: none"> • Extraits de « Noubas » issus de l'École de Tlemcen et d'Alger • Petites pièces « Inqilab » sur différents modes • Poèmes : Muwashah & Qacida • Chants traditionnels d'Algérie, du Maroc et de l'Orient • Répertoires « Hawzi » (Melhoun & Chaabi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Extraits de « Noubas » issus de l'École de Tlemcen et d'Alger • Petites pièces « Inqilab » sur différents modes • Poèmes : Muwashah & Qacida • Chants traditionnels d'Algérie, du Maroc et de l'Orient • Répertoires « Hawzi » (Melhoun & Chaabi) • La Nouba marocaine • Répertoire sacré « Samaa » et « Madih »

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	<ul style="list-style-type: none">• La capacité de perception prend en compte le savoir-faire en matière d'analyse, les possibilités de mémorisation, d'imprégnation, de restitution, le développement des réflexes liés à l'écoute et des perceptions sensorielles.• Les capacités physiques concernent la position face au chant et à l'instrument de l'élève (violin, oud, derbouka, piano...) la maîtrise individuelle des doigts, l'indépendance et la coordination des gestes, la vélocité, la subtilité du toucher pour obtenir des timbres différents, le contrôle cérébral, la respiration, la souplesse, la pulsation, la faculté de jouer en étant détendu• La maîtrise et la variété du timbre vocal, la justesse de la voix, l'indépendance et la coordination du geste vocal, la technique vocale, le contrôle cérébral, la respiration, la souplesse, la pulsation interne, la faculté de chanter en inscrivant le geste vocal dans le corps.
Cognitif	<ul style="list-style-type: none">• Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la technique de l'instrument et du chant doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire et expliquer un maximum d'éléments.• La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation vocale et musicale dans laquelle il se trouve et à interpréter correctement des informations présentes sur des retranscriptions, poèmes, collectages voire même des partitions, grilles de notes pour l'étude des « tab's » ...• Les capacités d'analyse permettant d'accéder aux éléments de connaissance et de savoir-faire déjà acquis au préalable, pouvant permettre un jeu conforme à ce qu'il devrait être pour une œuvre donnée
Socio-affectif	<ul style="list-style-type: none">• Concernent essentiellement le désir de jouer et le plaisir du jeu largement développé dans le cadre d'un travail collectif (par ex : orchestre arabo-andalou), chaque élève devra tenir sa place en prenant les autres en considération
Artistique	<ul style="list-style-type: none">• La capacité à écrire, retranscrire, composer ou improviser de la musique, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de possibilités• La capacité à interpréter une musique, à structurer, à organiser puis à expliquer son interprétation• La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer• La capacité de production d'un projet personnel : organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des auditions

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLOMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 8 à 9 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificats d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLOME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^o année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^o année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : Ouvert aux enfants et adultes
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau chanté ou joué de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 3 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
 - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.

→ **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)

→ **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse

→ **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 12/20, en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM ; et à 14/20 pour un D.E.M., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

> **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (3 ans d'études)

=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

> **Cycle II** / Maîtrise des acquis (3 ans d'études)

=> Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective

> **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 3 ans d'études)

=> Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée

=> Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale

=> Acquérir l'autonomie professionnelle

=> Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale

=> Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 8 à 9 ans Âge minimum : Ouvert aux enfants et adultes	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (3 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M. v
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.